

Éditorial...

Les jeux olympiques et paralympiques, parenthèse d'été enchantée, ont fait place à une rentrée inédite : rentrées scolaire et politique se sont succédées avec aussi, malheureusement, des conflits meurtriers qui perdurent et des événements climatiques extrêmes qui, outre la perte de vies humaines entraînent des dommages matériels importants, des perturbations économiques et agricoles, ainsi que des changements importants dans les écosystèmes naturels.

La rentrée scolaire communale a vu 61 enfants rejoindre les deux classes de maternelle et la classe de CP de notre école communale où Samuel a effectué sa première rentrée.

La rentrée politique est plus que jamais incertaine et oblige nos responsables politiques récemment élus au compromis. L'absence de majorité impose le compromis, non pas comme une concession à quelque chose de négatif, de dangereux ou préjudiciable, vu comme un renoncement ou une compromission, mais plutôt comme "un accord sur les différends par conciliation ou par consentement obtenu par concessions mutuelles". La vision d'une technique de résolution des conflits moralement neutre voire louable suppose d'aller vers une résolution pacifique, mutuellement satisfaisante. On attend du politique qu'il fasse des compromis alors même qu'il peut être vilipendé pour en avoir fait... Il reste le courage !

Le déchaînement des éléments en Vallée d'Aspe nous rappelle que le changement climatique n'est pas une vue de l'esprit et qu'il nous appartient, chacun avec nos forces et nos moyens, non seulement de nous adapter mais aussi d'agir pour orienter notre futur, sans attendre. La convergence des politiques publiques locales va dans ce sens : un schéma de cohérence territoriale (SCoT) visant le "bien-être et la santé" des habitants, un plan climat air-énergie territorial ayant pour objectif la neutralité carbone en 2040, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en modification puis en perspective de révision pour réduire l'artificialisation des sols, un programme local de l'habitat pour répondre au juste besoin et un plan de déplacements urbains faisant la part belle aux déplacements actifs et collectifs.

La commune de Rontignon est désormais identifiée par arrêté préfectoral parmi les communes concernées par les feux de forêt : les "obligations légales de débroussaillage" qui s'imposent désormais sont détaillées dans cette parution. Ces obligations n'exonèrent pas des règles ordinaires de taille des végétaux le long des lignes de télécommunications. En temps de crise, le maintien des moyens de communication est un enjeu majeur !



La commercialisation des lots du lotissement "Le Village" a débuté. Je me permets de rappeler que 13 lots à bâtir sont proposés dans l'un des plus beaux quartier du village a un prix attractif. Il ne faut pas hésiter à contacter la mairie pour en savoir plus...

Victor Dudret.

focus sur notre patrimoine...

Sur notre territoire, il existe des éléments de patrimoine privé, comme les habitations, mais également des éléments moins connus comme des sources.

Depuis l'Antiquité les points d'eau, sources, lacs, fontaines, rivières sont des lieux propices aux mythes et légendes. L'eau symbole de vie, associé à la purification, la guérison, la jeunesse, l'eau qui jaillit partout dans les zones montagneuses est très présente dans la mythologie et les contes pyrénéens. Elle est à l'origine de nombreux récits qui racontent la découverte ou la création de sources guérisseuses, fontaines miraculeuses, lacs légendaires.

Ces croyances, que d'aucuns pourraient qualifier de superstitieuses ou de folkloriques, ne relèvent pourtant pas davantage de la mystique que la louange des vertus curatives de l'eau dans le thermalisme ou la thalassothérapie.

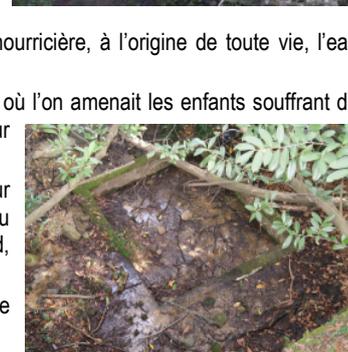
Le pouvoir des «eaux bienfaisantes» est ainsi présent depuis des siècles dans la foi populaire : tout d'abord païen, le culte naturaliste de l'eau sera grandement christianisé en attribuant ses bienfaits à des saints. Liée à la terre nourricière, à l'origine de toute vie, l'eau permettrait de protéger, de purifier, de prévenir et combattre les maladies.

Par exemple, à Narcastet, à côté de l'église Saint-Ambroise, une source dite miraculeuse, était un lieu de dévotion où l'on amenait les enfants souffrant du «mal de Saint Ambroise», c'est à dire de rachitisme, pour obtenir leur guérison.



A Rontignon, Jean-Jacques se rappelle que dans les années 50, le chauffeur de bus qui l'amenait au lycée Saint- Cricq lui parlait d'une source au hameau de Rontignon qui avait des vertus pour soigner les calculs rénaux. Plus tard, il a lui-même bu de cette eau pour tenter de soigner ces maux.

Cette source est privée, désormais inaccessible, seuls les plus anciens se souviennent l'avoir vue ou y être allé...



Une histoire...

Portrait de Marie-Thérèse HOURCADE-MEDEBIELLE.

Maïthé, de son nom de jeune fille LASSERRE, est née en 1944 à Pau. Elle est arrivée à Rontignon avec sa famille en 1962. Ils ont habité dans une grande bâtisse (moulin à farine où l'on fabriquait le pain) devenue par la suite la laiterie Vilcomtal bien connue des Rontignonais et villages alentours.

Mère au foyer, père inspecteur des magasins alimentaires, ainée de 3 enfants, elle rencontre Jean-Jacques, un jeune du village, lors d'un bal.

En 1965 la famille part pour Jurançon. Maïthé et Jean-Jacques se marient à Rontignon l'année suivante, et s'y installent, dans l'enceinte de la maison familiale, avant de construire une maison dans le village en 1974. Deux filles naîtront de cette union, puis trois petits-enfants.

Maïthé et Jean-Jacques ont été très impliqués dans la vie communale : comité des fêtes avec l'organisation de concerts / bals, de carnivals ; puis l'ASCUR avec les rallyes qui regroupaient beaucoup de monde, le volley où Maïthé a été « coach » pour les plus jeunes, tennis de table...

Côté professionnel, après avoir travaillé aux Nouvelles Galeries, Maïthé a été assistante maternelle ; elle s'est ainsi occupé de quelques petits Rontignonais, tout en s'occupant de ses deux filles. De 1990 à 2005, elle a travaillé à l'école de Rontignon, comme agent de service, s'occupant de la garderie matin et soir et de la cantine à midi.

En 2005, l'âge de la retraite a sonné mais Maïthé a continué des activités de bénévolat, notamment avec le Secours Populaire et l'accueil, plusieurs étés durant, d'enfants de la région parisienne. Enfants avec qui sa famille est toujours en contact.

Puis, quand la commune a mis en place les activités périscolaires (TAP) en 2014, Maïthé a travaillé 2 après-midi par semaine, offrant aux enfants de la maternelle des activités (arts créatifs, jeux) et cela pendant deux années scolaires.

Depuis, elle profite pleinement de sa retraite avec Jean-Jacques, tout en faisant de la gymnastique au foyer, en marchant sur les chemins du village...



Une association.....



SAISON 2024/2025

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES AU SEIN DE LA COMMUNE DE RONTIGNON

Plusieurs associations vous proposent des activités pour cette nouvelle saison.

Elles se déroulent soit au foyer municipal André -Houdard, soit au stade de football ou encore au plateau éducatif moto, au plateau du Huroü.

- **ASCUR** : badminton, gymnastique, gymnastique douce, pilates - ascur64.com
- **CAP DE TOUT** : poterie, manga, zumba, hip-hop, ateliers cuisine - csmazeres.org
- **ASMUR** : football, tournoi de pelote - asmur.footeo.com
- **ASM PAU ENDURO** : initiation moto tout-terrain - asmpaumv.fr



Une entreprise.....



Lucie RAMPIN, fondatrice de R3B, est consultante et intervenante en prévention des risques professionnels (IPRP), inscrite auprès de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Nouvelle-Aquitaine. Avec une expérience de plus de 10 ans dans ce domaine, mise en œuvre dans plusieurs secteurs, Lucie est animée d'une passion profonde pour l'efficacité opérationnelle.

Réel appui pour les entreprises, les artisans et travailleurs indépendants, R3B permet à ses clients de se consacrer pleinement au développement de leur activité tout en assurant leur conformité en matière de santé et sécurité au travail grâce à des solutions sur mesure.

Les services proposés par R3B sont très variés et complets puisqu'ils offrent, dans le respect des normes MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) et ISO45001, la garantie d'un environnement de travail sécurisé, l'accompagnement et la construction d'un avenir professionnel solide, la réalisation d'opérations administratives, l'expertise et l'expérience approfondie en qualité, santé, sécurité et environnement ainsi que des solutions sur mesure pour chaque entreprise.

Entrepreneur de petite ou moyenne entreprise, n'hésitez pas à contacter Lucie !

Par téléphone : **06 42 32 46 84** - Par courriel : r3b64@outlook.fr - Site : <https://r3b.fr>

Pour plus d'informations : <https://r3b.fr/>



RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Ce lundi 2 septembre, 61 enfants, de 3 à 6 ans des communes de Rontignon et Narcastet ont repris le chemin de l'école maternelle de Rontignon. Comme depuis plusieurs années, ils sont répartis en 3 classes (la classe de maître Samuel est composée de 22 élèves en petite et moyenne section, la classe de maîtresse Claire est composée de 21 élèves en petite et grande section et la classe de maîtresse Isabelle est composée de 18 CP). Karine et Sophie accompagnent les enseignants au sein des classes et aident Maryline pour les garderies du matin et du soir ainsi qu'Elodie à la cantine. Nous leurs souhaitons à toutes et tous une très bonne année scolaire 2024-2025.

En cette rentrée, nous accueillons un nouvel enseignant, Samuel Bourlier. Il a 26 ans et c'est sa première année d'enseignement, après 1 année en stage dans une école de l'agglomération paloise.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre école et de notre commune.



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

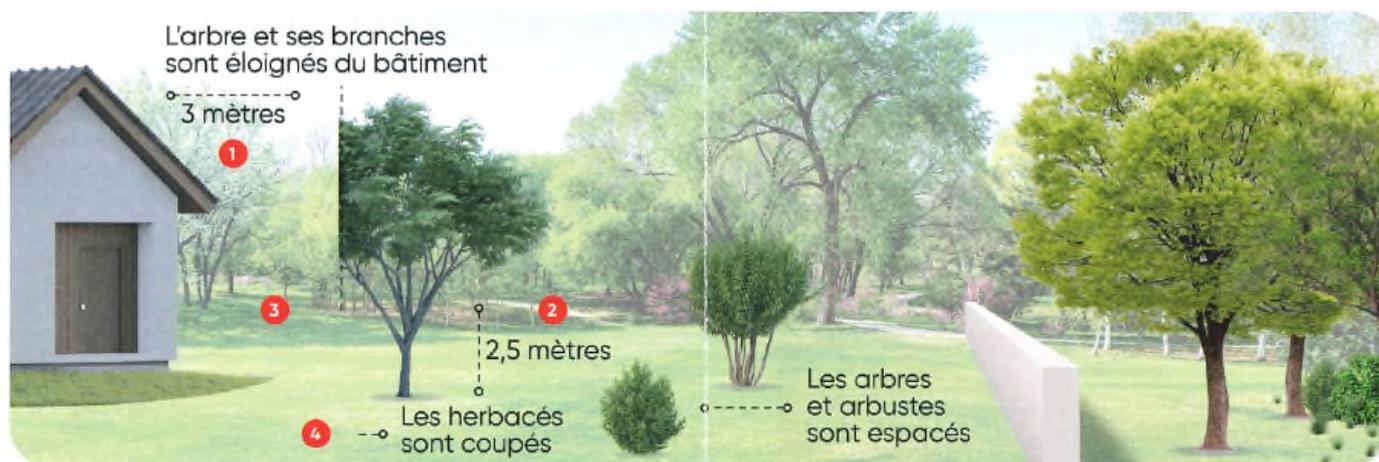
La commune étant concernée par les risques « feux de forêt » :

- ♦ tous les propriétaires d'une **construction situé à moins de 200 mètres d'un bois** doivent débroussailler obligatoirement **dans un rayon de 50 mètres** autour du bâtiment ;
- ♦ tous les propriétaires d'un **terrain situé en zone urbaine** (U et AU du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)) doivent **débroussailler sur la totalité du terrain** ainsi que **les voies d'accès sur une largeur de 2,50 m de part et d'autre de la voie**.

Comment débroussailler ?

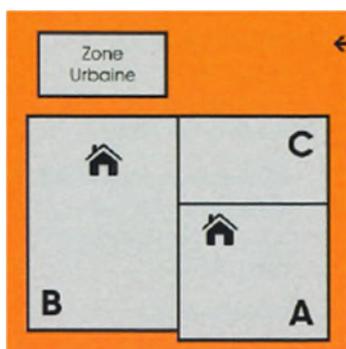
Le débroussaillage inclut la réalisation et l'entretien des opérations suivantes :

- **Le maintien des arbres** à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions et de leurs toitures et installations. **1**
- **La coupe des branches** surplombant les toitures. **1**
- **L'élagage des arbres** à 2,5 m du sol, et pour les petits arbres, à 1/3 de leur hauteur au maximum. **2**
- **La suppression des arbustes** sous les arbres, à l'exception des arbres de renouvellement de la forêt. **3**
- **La coupe des herbes** et arbustes bas. **4**
- **L'élimination des déchets** de coupes et d'élagage.
- **L'élimination de tous les arbres, branches et bois morts.**

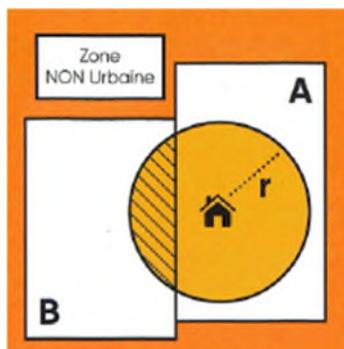


L'état débroussaillé doit être maintenu toute l'année.

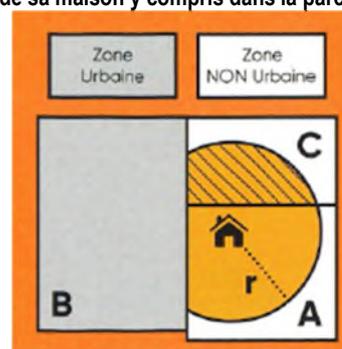
Chaque propriétaire doit débroussailler sa parcelle sur toute sa surface même si elle ne comporte pas de construction.



Le propriétaire A doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres de sa maison, y compris chez son voisin B.



Le propriétaire B doit débroussailler l'intégralité de son terrain. Le propriétaire A doit débroussailler 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle C.



Pour la 5^e année consécutive, la mairie de Rontignon s'est associée à Leclerc pour l'opération "NETTOYONS LA NATURE" le dimanche 29 septembre.



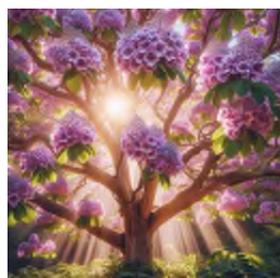
Cette opération a pour but de nettoyer nos communes et de sensibiliser les petits et les grands au respect de notre planète en jetant nos déchets à la poubelle et non pas par la fenêtre de la voiture, de ramener nos débris chez soi au lieu de les laisser traîner dans les parcs ou autres lieux publics.

Cette année, encore, plusieurs personnes se sont mobilisées pour nettoyer plusieurs endroits de notre commune.

Différents lieux ont été prédéfini, au bord de la départementale 37, la Cassourade, des chemins communaux ; du matériel (des gants renforcés, sacs poubelles et chasubles) a été donné aux participants.

Après deux heures de ramassage, malheureusement, nous avons pu ramasser pas loin de 10 kg de déchets en tout genre (mégots, paquets de cigarettes, bouteilles en plastique, papiers, bidons...).

Un grand merci à ceux qui ont pris un peu de leur temps pour faire une bonne action pour notre planète.



La fête de l'arbre !

Le **25 novembre** prochain aura lieu la 3^e fête de l'arbre sur la communauté d'agglomération. Plusieurs communes participeront.

L'an dernier 13 communes du territoire ont planté un ou plusieurs arbres.

Cette année, à Rontignon, l'opération se déroulera en présence des enfants de l'école et de leurs professeurs.

Ainsi, l'école de Rontignon comptant 3 classes, 3 arbres seront plantés.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Le **recensement citoyen** permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

Il concerne tous les jeunes français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans. La présentation physique en mairie est obligatoire en étant muni de sa carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le recensement se traduit par une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC d'une demi-journée) à l'issue de laquelle sera remis un certificat de participation.



AGENDA

OCTOBRE ROSE

19/10 au 04/11 :

vacances scolaires

11/11 : cérémonie du souvenir

25/11 : fête de l'arbre

06/12 : soirée de Noël

21/12 au 05/01 :

vacances de Noël

